



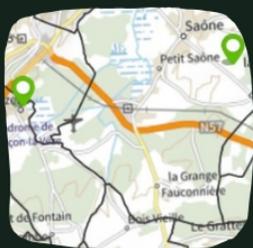
## DATEER AU SERVICE DES MAIRES

### COMMENT ACCEDER A L'APPLICATION ?

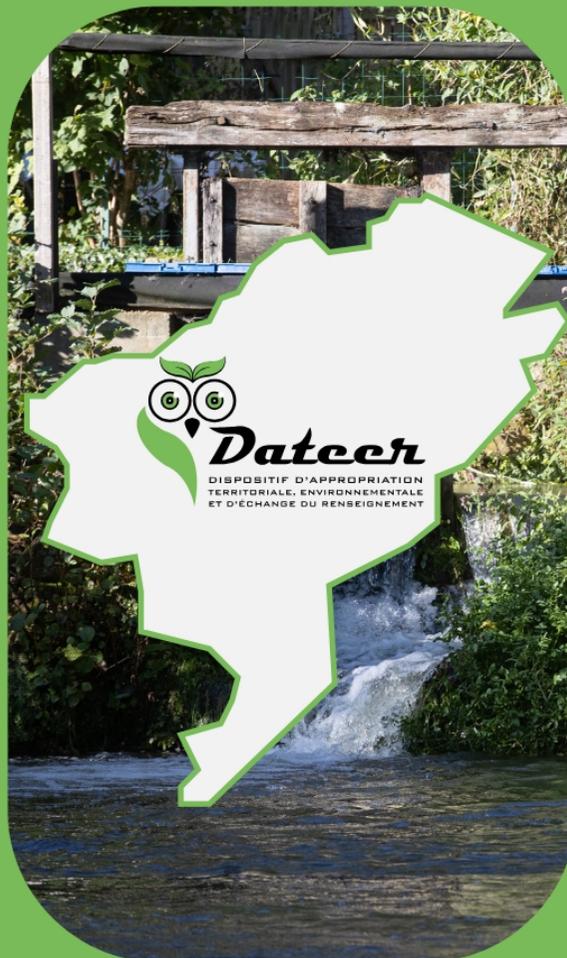
- Aller sur le site "https://www.dateer.fr"
- Dans le menu en haut de la page d'accueil, cliquer sur "ESPACE ADHERENTS"
- Cliquer sur "Connexion" (en vert)
- Saisir votre adresse mail dans "Utilisateur" + saisir votre "mdp"
- Vous accédez à l'application signalement



### UNE IDEE DE CE QUE VOUS ALLEZ VISUALISER ...



- Vous apercevrez sur la carte du département, les signalements effectués sur votre commune et sur les communes limitrophes.
- En cliquant sur l'icône de localisation, vous ouvrez la fiche du signalement et vous aurez toutes les informations à son sujet.



## POUR PRENDRE CONTACT

Chemin du Châtelard  
25360 GONSANS

03.81.61.23.87  
contact@dateer.fr

# Dateer

sentinel le de l'environnement

## DÉCOUVREZ CE DISPOSITIF MODERNE ET INNOVANT ... au service des MAIRES



Une application simple, facile d'utilisation et intuitive.

# QU'EST-CE QUE DATEER ?

## HISTORIQUE & GENESE

- La convention **DATEER** (Dispositif d'Appropriation Territoriale, Environnementale et d'Echange du Renseignement) a vu le jour le 29 décembre 2019.
- Elle a été signée sous l'égide du Préfet du Doubs entre les partenaires suivants :
  - Fédération départementale des chasseurs du Doubs (FDC25)
  - Gendarmerie Nationale (GN)
  - Association des maires du Doubs (AMD25)
  - Association des maires ruraux du Doubs (AMR25)
  - Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique du Doubs (FDPPMA25)
  - Chambre interdépartementale d'agriculture Doubs-Territoire de Belfort (CIA 25/90)
  - Fédération départementale des gardes particuliers et piégeurs du Doubs (FDGPPAD25)
  - Association des lieutenants de louveterie du Doubs
- Les atteintes à l'environnement sont au cœur des préoccupations des acteurs locaux et ne diminuent pas.
- Le dispositif repose sur un réseau de correspondants volontaires issus des partenaires mentionnés supra et désireux de signaler toutes les atteintes à l'environnement qu'ils peuvent rencontrer à l'occasion de leurs activités cynégétiques, halieutiques et agricoles.
- Les signalements sont transmis aux référents gendarmes DATEER ou aux services publics compétents.

## EVOLUTION DE LA CONVENTION

- Après trois années d'exercice, des résultats satisfaisants et encourageants ont été enregistrés démontrant l'efficacité du système développé.
- La période difficile liée à la crise sanitaire du Covid a été mise à profit pour mener une réflexion globale entre les partenaires sur l'évolution du dispositif.
- Naturellement, il a été envisagé d'améliorer le dispositif par la création d'un site Web participatif, permettant d'optimiser la collecte des informations afin de lutter plus efficacement contre les atteintes de toutes sortes à l'environnement.

# DATEER NUMERIQUE

## OBJECTIFS

L'évolution envisagée a été de créer un site internet et d'utiliser une application en ligne dédiée aux signalements permettant :

- D'améliorer la transmission des informations.
- De planifier et transférer le signalement par l'action du modérateur.
- De faciliter le traitement du signalement par l'utilisation d'un point d'entrée unique en gendarmerie.



Les signalements s'effectuent via la plateforme Web <https://www.dateer.fr> à partir de l'outil de signalement dans l'espace adhérents.

Après une identification forte, par login et mot de passe, ils peuvent effectuer un signalement en remplissant en ligne une fiche pré-définie.

# LES MAIRES AU COEUR DU DISPOSITIF

## UN ACTEUR PRINCIPAL

les préoccupations environnementales et les enjeux de sécurité sont au cœur des préoccupations des acteurs locaux. Les maires du département du Doubs sont confrontés à des problématiques diverses et variées, en lien avec l'environnement et les incivilités :

- Abandon de déchets (ménagers, inertes, ...)
- Divagation d'animaux (chiens, chats, ...)
- Circulation non autorisée de véhicules en milieu naturel
- Abandon de véhicules
- Feu en forêt, coupe illégale de bois, ...
- Comportements inappropriés
- ...

## DATEER peut vous aider ...

En vous donnant la possibilité :

- D'effectuer des signalements en ligne
- D'être informé par mail de l'avancée et du résultat de votre signalement
- De visualiser vos signalements sur votre commune (cartographie) + ceux effectués par les correspondants DATEER
- De voir ce qu'il se passe sur les communes limitrophes à la votre

Mais également en mettant à votre disposition dans l'application signalement, une bibliothèque dédiée et uniquement visible par les maires du département, comprenant :

- Des fiches réflexes sous forme d'infographie, dans les thématiques mentionnées supra
- Des modèles d'arrêtés particuliers
- De la documentation spécifique

